

Séance du Conseil de Ville du 24.02.2014

Motion Interne

Une meilleure présentation des messages du Conseil communal au Conseil de ville

A l'ordre du jour du Conseil de ville du 24.02.14 quatre objets sont soumis à notre autorité.

Comme chaque message, ces derniers comportent un chapitre « préavis des Commissions et proposition du Conseil communal ». Dans tous ces messages, il manquait le préavis de la Commission des finances, qui siégeait après l'impression des documents.

Les Commissions sont composées de membres qui sont aguerris au sujet traité et ont une vision plus pointue sur la question. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on leur demande leur avis. Au sein des Commissions, les sujets sont débattus plus en détails, les messages peuvent être amendés avec l'accord du Conseiller communal et les représentants de chaque parti devraient rapporter les enjeux dans chaque groupe politique respectif.

Les Commissions ont un rôle important à jouer dans la décision des différents messages et il est de ce fait primordial qu'elles puissent fonctionner pleinement.

Nous demandons qu'à l'avenir, les messages présentés au Conseil de ville **contiennent impérativement les préavis écrits des commissions compétentes sans quoi ils seront traités lors de la séance du Conseil de ville suivante.**

Le groupe PLRD
Christophe Günter

